

Groupe de travail « Anguilles en lagunes »

Mandat du COGEPOMI Rhône-Méditerranée

Dans sa délibération du 27 janvier 2022, le comité de gestion des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée a invité à la mise en place d'un groupe de travail dans un cadre concerté pour identifier des modalités adaptées de gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires.

Le présent mandat fixe les principes qui doivent guider les travaux de ce groupe de travail et les objectifs prioritaires poursuivis.

Le périmètre de travail concerne les lagunes du bassin Rhône-Méditerranée, les lagunes de Corse relèvent de la compétence du COGEPOMI Corse.

Problématique et contexte

À l'échelle européenne, la situation de l'anguille européenne est à un niveau critique. Le constat actuel sur le bassin pour les deux indicateurs du bassin (étangs du Vaccarès et fleuve Rhône) est celui d'une situation sans amélioration durable et d'un recrutement demeurant à un niveau très bas.

Les lagunes méditerranéennes sont des zones particulièrement productives et importantes pour l'anguille. Le rapport 2018 de mise en œuvre du plan de gestion anguille de la France souligne le grand intérêt des lagunes méditerranéennes et la nécessité de développer des mesures de gestion adaptées. Avec une production d'un ordre de grandeur de 8 millions d'individus (sans compter la productivité des marais méditerranéens), ces lagunes représentent en effet près de 50 % de la productivité française en anguilles argentées et constituent ainsi des milieux à fort enjeu pour la résilience de l'espèce.

Face à ces enjeux le COGEPOMI dans sa délibération du 27 janvier 2022 « SOULIGNE l'importance de poursuivre l'intégration des enjeux du PLAGEPOMI dans la gestion et la connaissance des lagunes méditerranéennes qui jouent un rôle majeur dans le cycle de l'anguille dans le bassin et INVITE à ce qu'un groupe de travail soit mis en place dans un cadre concerté pour identifier des modalités adaptées de gestion de l'espèce dans ce milieu »

La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) a restitué au printemps 2022 les résultats d'un premier volet d'un vaste programme de recherche visant à mettre en place un cadre coordonné de gestion et de surveillance de l'anguille en

Méditerranée, ce projet de mandat du groupe de travail est construit en cohérence avec les recommandations qui ont été émises dans le cadre de ce programme.

Les objectifs du Groupe de Travail

Il importe que les réflexions menées par le groupe de travail se fassent dans **un cadre concerté** en associant les principaux acteurs concernés membres de la commission technique du COGEPOMI (CT POMI) ou représentés à cette instance, afin d'**identifier des modalités de gestion de l'espèce au sein des lagunes du bassin et des tributaires et marais périphériques associés, adaptées au contexte socio-économique.**

Sur la base des recommandations de la CGPM qui visent un ensemble de paramètres à analyser pour une meilleure gestion de l'anguille au sein des milieux lagunaires, parmi lesquels les enjeux liés à la pêche, à la qualité des eaux, à la connectivité des milieux, 3 axes de gestion sont proposés à étudier :

– **l'habitat** avec les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau (notamment pollution aux métaux lourds, pesticides et parasitisme, prélèvements au sein des tributaires, impact sur la température de l'eau, les capacités d'auto épuration...) ; la connectivité des milieux et d'une manière plus générale les interactions entre les lagunes et les milieux connexes ;

– **la pêche** avec la caractérisation des usages et de leurs impacts pour tous les types de pratique ; le besoin d'examiner la réglementation sur les périodes et l'effort de pêche ;

Pour ces deux axes de gestion le groupe de travail caractérisera **les enjeux** culturels, historiques et **socio-économiques** en tenant compte de tous les usages inhérents aux lagunes et des bénéfices marchands et non-marchands.

– **la gouvernance** en place dans les milieux lagunaires et milieux connexes avec un état des lieux de la gouvernance des différents sites (cartographie des compétences) et l'évaluation des besoins pour améliorer leur gestion.

Pour ces 3 axes, il est proposé deux phases de travail :

Phase 1 :

Partager les diagnostics, déterminer des pistes d'actions pour améliorer la situation de l'anguille dans les lagunes, **identifier les besoins de connaissance** supplémentaires nécessaires, les freins et les leviers pour agir sur les territoires en lien avec la caractérisation des **enjeux socio-économiques.**

Phase 2 :

Bâtir une proposition de feuille de route listant des actions opérationnelles jugées pertinentes et efficaces visant à une gestion des milieux lagunaires davantage favorable à l'espèce (préservation ou restauration des milieux, meilleure gestion de la pêche) et tenant compte des mesures réglementaires en vigueur ainsi que des actions de

restauration déjà programmées en application du PLAGEPOMI, du SDAGE et de son programme de mesures.

Le choix des actions opérationnelles de gestion intégrera les enjeux socio-économiques qui auront été caractérisés en phase 1.

Au regard de la situation critique de l'espèce, il conviendra de **prioriser les actions** opérationnelles en distinguant notamment celles qui permettront d'agir sur le court terme de celles de moyen/long terme.

Les diagnostics (phase 1) seront examinés lors d'une séance de la commission technique du COGEPOMI en mai – juin 2023

Le projet de feuille de route (phase 2) sera examiné lors d'une séance de la commission technique à l'automne 2023.

Les diagnostics et le projet de feuille de route seront soumis au COGEPOMI en fin d'année 2023 afin de déterminer les suites à donner en termes d'actions et la poursuite des réflexions.

Méthode proposée

La mise en œuvre des travaux du groupe se fera sur une **démarche participative et contributive de l'ensemble des structures concernées**. Il pourra notamment être mis en place des sous-groupes thématiques pour alimenter les échanges et l'élaboration de synthèses partagées au sein du groupe de travail.

L'objectif est que chaque membre partage et s'approprié les enjeux et les propositions qui émergeront des échanges.

Le groupe devra consacrer ses premières séances à **établir un état initial** pour chacun des 3 axes de travail (données disponibles/ connaissances disponibles/ pratiques actuelles ...) et **caractériser les enjeux socio-économiques**. Suivront alors des **propositions de mesures opérationnelles**.

Ce diagnostic concernera l'ensemble des lagunes du bassin de manière globale et pourra si besoin être affiné pour certains sites.

Cette première phase s'appuiera sur une revue de littérature portant sur la gestion des milieux lagunaires accueillant l'anguille et sur l'ensemble des études réalisées et/ou en cours sur les différentes lagunes du bassin aussi bien que sur le partage de pratiques inspirantes susceptibles d'être approfondies/transposées. Les experts de la région Corse dont le territoire présente les mêmes problématiques vis-à-vis des enjeux de préservation de l'anguille en méditerranée seront associés à la démarche.

Pour les réflexions à conduire relatives aux enjeux socio-économiques, le groupe pourra solliciter l'appui de scientifiques experts des questions socio-économiques.

Productions attendues

Les productions attendues concernent la présentation de l'avancement des travaux à la commission technique et le rendu compte au COGEPOMI des réflexions menées avec la restitution de l'état initial, des besoins de connaissance identifiés, et des propositions d'actions à engager ou mesures à mettre en place.

Composition et calendrier prévisionnel du groupe

Le pilotage du groupe de travail revient au COGEPOMI RM.

L'animation du groupe de travail est confiée à l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM).

Le groupe rassemblera des représentants des différentes parties prenantes :

– services de l'État : DREALs du bassin RM (ARA PACA et Occitanie) ; DIRM Méditerranée ; OFB (DR Occitanie et PACA et la Délégation de façade Méditerranée) et Agence Eau RMC ;

– communauté scientifique : Université de Perpignan ; Tour du Valat ;

– usagers : CRPMEM ; CNPMEM ; Union des Fédérations de pêche Bassin RMC ; ARFFPPMA PACA et ARPO

– gestionnaires : le Pôle-relais lagunes méditerranéennes (CEN Occitanie et Tour du Valat). Compte tenu de la nécessité de conserver un groupe de travail opérationnel ne comportant pas trop de membres, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes agira en qualité de tête de réseau pour l'ensemble des gestionnaires des lagunes du bassin.

Au-delà des membres identifiés, le groupe pourra s'adjoindre l'appui de différents « experts » sur les questions socio-économiques, sur les lagunes corses dont le territoire présente les mêmes problématiques vis-à-vis des enjeux de préservation de l'anguille en méditerranée (acteurs de la région Corse) ; ou sur les questions relatives aux déclarations de captures par la pêche professionnelle (un référent de FranceAgriMer).

Le groupe débutera ces travaux début 2023, à compter de la validation du présent mandat.

Le projet de mandat a fait l'objet d'une première consultation auprès des membres du secrétariat technique, ainsi que de l'université de Perpignan et du Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour recueillir leur avis d'experts sur les thématiques envisagées, il a ensuite été présenté à la commission technique.